

INSCRIPTION CANTINE – DECEMBRE 2017

A remettre **impérativement** au secrétariat de mairie – 04 90 77 61 02
au plus tard le LUNDI 27 NOVEMBRE 2017

Nom de l'enfant : Prénom Classe

L'inscription à la cantine se fait **mensuellement et doit être réglée chaque mois**. Les enfants n'ayant pas de fiche d'inscription **au plus tard le 25 de chaque mois n'auront pas accès à la cantine du tout le mois**.

Attention, si le 25 du mois tombe un week-end ou un jour férié, apporter la fiche en mairie le dernier jour ouvré avant le 25.

Les repas inscrits sur votre fiche ne sont pas remboursables sauf en cas d'absence d'au moins 3 jours consécutifs et sur présentation d'un certificat médical.

Les repas supplémentaires (non-inscrits sur votre fiche et après accord du Maire) ou remis après le 25 du mois seront majorés de 20 % soit un repas à 3.24€ au lieu de 2,70 €.

Date limite d'inscription : Vendredi 25 novembre Conformément au règlement intérieur, **toute inscription à la cantine après cette date entrainera une majoration de 20 %.**

Veuillez cocher les jours où votre enfant déjeunera à la cantine et faire le total des repas.

DECEMBRE 2017	Repas à 2,70 €	Majoration 20% soit 0,54 € en plus
Lundi 04		
Mardi 05		
Jeudi 07		
Vendredi 08		
Lundi 11		
Mardi 12		
Jeudi 14		
Vendredi 15		
Lundi 18		
Mardi 19		
Jeudi 21	REPAS DE NOEL	
Vendredi 22		
TOTAL des repas		

.....repas X 2,70 €
Soit un total de : _____ €

Date :

Signature des parents :

Date :

Cachet de l'administration

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Réglé le	
Chèque N°	
Espèces	
Observations	